

# L'EGALITE

Revue Politique et Litteraire

*Placer au-dessus de toute preoccupation personnelle  
le souci de la sincerite et de la justice. (Cte d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

## AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l'«EGALITÉ» sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime. Au mois, 10 cts par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

**JOSEPH E. PARENT**

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE  
*Agent d'Assurances*

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ.... ST-JEROME

## Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec  
+ le plus grand soin toutes sortes de  
travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

*J. E. PREVOST FILS,*

*Rue St-Georges,*

ST-JÉROME

## L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## Avant la lettre

Les cléricaux et les réactionnaires aimeront peut-être à relire ce qu'ils ont écrit sur la question scolaire relativement aux moyens à prendre pour régler la difficulté. Nous allons leur en fournir l'occasion. Il en est parmi eux qui ont la mémoire si courte, et la conscience si large!

Ce qui suit est une correspondance adressée à la *Vérité* le 12 septembre 1896. L'auteur, M. J. P. Tardivel, a été un des collaborateurs les plus actifs de ce journal. S'il y avait lieu, c'est à-dire d'y apporter les changements nécessaires pour qu'il exposât avec exactitude la saine doctrine d'alors, telle qu'interprétée par la *Vérité* et par la majorité du clergé québécois dont ce journal était et est encore l'organe attitré, reconnu. En conséquence, la rédaction avait fait suivre la correspondance de cette note :

" On nous avait autorisé à retoucher ce travail, mais nous n'avons pas osé le faire."

C'est-à-dire que la *Vérité* accueillait cette

correspondance comme l'expression fidèle et admirablement rendue de sa pensée, de celle de ses abonnés dans le clergé et du parti clérical tout entier.

C'est bien, le lecteur comparera 1896 avec 1898, l'attitude des cléricaux avant la lettre et après la lettre, et il tirera de lui-même la conclusion logique.

A Monsieur J. P. Tardivel,  
Directeur de la "Vérité, Québec.  
Monsieur le Rédacteur,

Vous me permettez de faire connaître au public, par l'entremise de votre excellent journal, mon humble opinion sur le moyen choisi par le chef du parti libéral pour rendre justice aux catholiques du Manitoba.

## THÈSE

Régler la question des écoles du Manitoba, non par une loi fédérale rendant à la minorité catholique ses droits scolaires, comme le veut le mandement de NN. SS. les Archevêques et Evêques, mais par une loi provinciale ou plutôt par un compromis avec le gouvernement manitobain, c'est, dans les circonstances actuelles, sacrifier les droits des catholiques; c'est mépriser l'autorité épiscopale; c'est faire triompher le fanatisme et l'impiété; c'est, en un mot, une honte et une humiliation nationale.

Explications et preuves :

Je dis lo : " Non par une loi fédérale rendant à la minorité catholique ses droits scolaires," car le rétablissement des écoles séparées dans Manitoba par une loi fédérale, voilà ce que tous les hommes bien pensants proclament comme étant le seul moyen, dans les circonstances actuelles, de rendre aux catholiques leurs droits pour toujours et de rétablir d'une manière durable dans notre beau Canada cette paix et cette harmonie si nécessaire à son développement et à sa prospérité. Cette autorité compétente s'est clairement exprimée dans un mandement collectif où un devoir grave est imposé aux députés catholiques de voter en faveur d'une loi réparatrice et dans les lettres adressées au clergé par presque tous les évêques du pays. Inutile de prouver que la mass<sup>e</sup>

du clergé catholique et que tous les vrais patriotes du pays ont aussi professé la même doctrine, puisque cette doctrine est fondée sur le bon sens et la saine raison.

En effet, n'est-il pas puéril de croire qu'un gouvernement composé en majorité d'hommes hostiles à la religion et opposés à toute éducation vraiment chrétienne va, sans y être forcé, rendre aux catholiques les écoles qu'il leur a ravies et leur laisser la liberté d'y former des enfants dévoués à l'Eglise? N'est-il pas contraire à la raison de penser que ceux qui ont voté les lois de 1890 enlevant aux catholiques leurs droits acquis, que ceux qui ont obstinément refusé jusqu'à présent de rendre justice à la minorité manitobaine, vont spontanément et sans arrière-pensée revenir sur leurs pas et bénir aujourd'hui ce qu'ils maudissaient hier, annuler aujourd'hui des lois pour la défense desquelles hier ils étaient prêts à verser leur sang? N'y a-t-il pas folie à croire que les ennemis de l'Eglise vont en un jour devenir ses plus zélés défenseurs? Pour cela, il faudrait un miracle de la Toute-Puissance divine capable de convaincre ces prétendus amis du progrès qu'une éducation vraiment chrétienne ne peut pas se donner dans des écoles laïques et sans Dieu. Donc le meilleur moyen de faire triompher la justice, c'est une loi fédérale forçant les fanatiques à courber l'échine devant les droits acquis.

De plus, dans un pays comme le nôtre, régi par des gouvernements provinciaux aux intérêts souvent opposés, et composés d'hommes aux tendances et aux opinions diverses soit sur la religion, soit sur la nationalité, il est nécessaire, pour le bien de la paix, que l'autorité centrale intervienne, en autant que la constitution le lui permet, soit pour faire respecter les droits des minorités, soit pour prévenir tous troubles futurs. La vérité de cette proposition est évidente, puisque ce devoir appartient à l'essence même de l'autorité centrale et qu'il est une des fins principales d'une telle autorité.

Or il est prouvé par les tribunaux et par le jugement du Conseil privé d'Angleterre que les lois de 1890 ont blessé les droits de la minorité

manitobaine et qu'une intervention fédérale est nécessaire et constitutionnelle; or il est certain que le gouvernement du Manitoba a été plusieurs fois mis en demeure de réparer son injustice et qu'il a toujours refusé; or il est beaucoup à craindre que de semblables attentats ne se renouvellent à l'avenir dans les autres provinces, soit pour des fins politiques, soit pour des fins religieuses, et que le pays ne soit de nouveau troublé, si le gouvernement central ne met pas une barrière à l'ambition et au fanatisme; car, ne l'oublions pas, nous avons à lutter contre une multitude d'ennemis secrets et d'impies qui ne laisseront échapper aucune occasion de faire triompher leurs desseins perfides. Donc il est nécessaire que le gouvernement fédérale rende justice à la minorité par une loi capable de la mettre à l'abri de nouvelles attaques et de nouveaux troubles.

Je dis 2o. *Par une loi provinciale ou plutôt par un compromis avec le gouvernement manitobain, c'est-à-dire que par ce moyen les droits des catholiques peuvent être restitués en entier ou en partie, mais la province conservera toujours la puissance de revenir sur ses décisions et de priver de nouveau les catholiques de leurs écoles, tandis qu'une loi fédérale enlèverait au Manitoba le droit de légiférer sur cette question et mettre les catholiques à l'abri de nouvelles attaques, et cela tant que subsistera la Confédération.*

(A suivre)

## HORS D'ŒUVRE

Le rédacteur des informations de la *Presse*, après avoir rappelé ce que les grandes guerres du siècle ont coûté de vies humaines, fait la remarque suivante :

“ Au point de vue du résultat, on constate avec tristesse que, dans *quatorze cas sur dix*, c'est le nombre qui l'a emporté.”

Ici également c'est le nombre qui l'emporte, mais avec beaucoup moins de vraisemblance.

## UN TOUR DE FORCE

Le jeune Calino, digne fils de son père,  
Un jour, avec sa sœur, s'amusait gentiment  
Quand celle-ci le poussant brusquement,  
Dans un vif accès de colère,  
L'envoya choir non sur son fond,  
Car l'écorchure était au front.  
La Calinette se désole ;  
Le doux idiot la console :  
" Ma petite sœur, tu vois bien  
Que ce n'est absolument rien. "

Le père accourt au bruit : il voit le sang qui  
[coule]

Un problème se pose en sa puissante boule :

" Est-ce accident, est-ce méfait ?

" Probablement mon fils le sait,

" Interrogeons.—cette blessure ?

" —C'est moi, papa, je vous l'assure

" En levant le nez au plafond,

" Moi qui me suis mordu au front

" Ce n'est point ma sœur Calinette

" Ce n'est point ma grosse Minette.

" C'est moi. " — " Comment, mon cher en-  
[fant]

" As-tu fait, n'étant pas plus grand !

—Oh ! papa, pour me mordre à l'aise

" Je suis monté sur une chaise. "

T. PRADAL

Chanoine honoraire

## DE CI DE LA

Sera-t-elle bien réjouissante, la nouvelle machine dont on annonce le confectionnement prochain ?

Il s'agit d'une bicyclette à dix places.

Il est possible même qu'on ne s'en tiendra pas là et que nous verrons bientôt la bicyclette-omnibus. Seize places au premier et une impériale !

Ne demandez pas comment ce sera bâti. Nous l'ignorons. Mais, puisqu'on dit que le progrès ne connaît pas d'obstacle !

On demande à un artiste une définition de l'égoïste.

— L'égoïste, dit-il, c'est le monsieur qui ne s'occupe pas de moi !

Cheminot vient de faire la monnaie, en petits sous, d'une pièce de cinq francs. Il se met

en devoir de vérifier. Cinquante... soixante... soixante-dix... Puis brusquement, las de compter :

— Bah ! puisque, jusqu'ici, c'est juste, inutile d'aller plus loin !

Le *Matin* constate qu'il existe en France, exactement, 71,200 juifs, pour une population de 38 millions d'habitants. Ces juifs sont répartis comme suit : A Paris, 42,000 ; à Bordeaux, 3,000 ; sur la frontière de l'Est, 19,900 ; soit un total, 64,000.

Restent 7,200 disséminés par tout le territoire.

La fortune mobilière de la France est évaluée à 80 milliards. Les juifs posséderaient pour 20 milliards de valeurs mobilières ; ils semblent avoir très peu de fonds employés en biens immobiliers. C'est un principe chez eux, maintenant comme au moyen âge, de placer leur fortune de façon à pouvoir la réaliser promptement et facilement.

On mande de Berlin que le tricycle est devenu officiel en Allemagne, comme le bicycle déjà en usage dans l'armée. On voit maintenant dans la capitale de l'empire des agents postaux aller en tricycle, de boîte à lettres à boîte à lettres, et en vider le contenu dans une caisse peinte en jaune et de belle forme qu'ils trouvent derrière eux. La levée des boîtes se fait ainsi beaucoup plus rapidement

La fleur tricolore.

Bien d'actualité au moment où il est question de drapeau tricolore et de drapeau rouge.

Sait-on qu'il existe au Mexique, dans la province d'Oaxaca, et particulièrement aux environs de Tehuantepec, une fleur singulière, qui change de couleur plusieurs fois par jour, passant par les nuances mêmes de notre drapeau ?

Blanche le matin à six heures, elle rosit peu à peu aux rayons du soleil, et à midi la fleur est d'un beau rouge vif. Puis, progressivement, elle prend une teinte violette, pour devenir tout à fait bleu foncé à six heures du soir. C'est pendant la nuit qu'elle devient blanche. Elle pousse sur un arbre semblable au goyavier.

N'en pourrait-on faire grimper quelques pieds le long des colonnes des salles de réunions ?

Dans quelque temps — après les prochaines élections législatives.

Un chef d'institution de Paris, désireux de

donner à ses élèves une éducation aussi soignée que complète, a décidé d'attacher un professeur de boxe à son établissement. Il fait insérer un avis dans les journaux — et bientôt un premier postulant se présente.

— Monsieur, j'ai appris que vous désirez un professeur de boxe et de chausson...

— Ah! ah! Et quelles sont vos références, vos états de service?

— Je suis ancien député...

— Oh! parfait alors!

Et le postulant est admis d'enthousiasme.

Dédié aux pianophobes.

Le "Monde artiste" nous apprend que dernièrement, à Côme, le maestro Adriani a joué pendant cinquante heures de suite du piano. Il y avait deux pianos sur la scène, et l'artiste passait de l'un à l'autre. Pendant ces cinquante heures il se reposa seulement vingt-huit minutes alors qu'on avait prévu au moins deux heures de repos.

Après les cyclistes, les pianistes!

Le colonel passe la ronde. Arrivé aux cuisines :

— La viande est-elle fraîche?

— Oui, mon colonel, répond le cuisinier, mais c'est le pain de la troupe qui n'est pas fameux, il vous empâte la gueule.

— Vous dites?

— Oh! mon colonel, je ne parle pas de la vôtre, mais de la mienne!

On parle de la verte vieillesse qu'ont eue des compositeurs célèbres. Quelqu'un cite Rossini, Haydn, Gounod, Verdi...

— Et Auber, et Ambroise Thomas! dit un autre.

— Oui, mais ceux-là étaient bien placés pour vivre longtemps, puisqu'ils étaient au Conservatoire!

A la sortie du palais Bourbon, Gavroche à Polyte :

— Est-ce qu'ils se sont battus aujourd'hui?

— Non.

— Qué tas de feignants!... Ça ne peut pas travailler deux jours de suite!

Un record difficile à battre, c'est le suivant. Un jeune homme fut présenté à une jeune fille durant un "at home" à New-York. Ils tom-

bèrent en amour immédiatement, et vingt minutes après ils avaient vu un ministre et étaient mariés.

On a fait le bilan de ce que coûte le grand opéra dans les théâtres spéciaux subventionnés de chaque pays. Et l'on est arrivé rien que pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, au total respectable d'une demi-douzaine de millions environ. Théophile Gautier avait joliment raison quand il écrivait: "La musique est le plus cher de tous les bruits."

## Les séances orageuses

### A propos des desordres au Palais Bourbon

Paris, 26 janvier.

Il faut se reporter aux époques troublées de la Convention nationale, aux séances tumultueuses de l'Assemblée législative et de l'Assemblée nationale de Bordeaux ou bien encore aux beaux jours du boulangisme pour retrouver un équivalent aux scènes de violence qui ont eu lieu dans l'enceinte du palais Bourbon.

En attendant que les esprits surexcités se calment, nous allons rapidement énumérer quelques-unes des séances les plus orageuses de nos assemblées politiques.

Pendant la Convention nationale, on sait que Girondins et Montagnards s'étaient voués une haine mortelle. La salle des séances fut plus d'une fois troublée par des scènes d'une violence indescriptible. Les deux partis s'abreuyaient d'injures, se couvraient de boue et s'accusaient mutuellement de tous les crimes et de toutes les trahisons. Les Girondins, qui s'étaient prononcés contre la mort de Louis XVI, étaient sans cesse insultés par les gens de la Montagne.

Une des séances les plus violentes fut celle du 1er avril 1793, au cours de laquelle Danton avait essayé de réconcilier les deux partis. Un discours du tribun mit le feu aux poudres. "Il n'est plus de trêve, dit-il, entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, voulant le sauver, nous ont calomniés devant la France!"

A peine ces paroles furent-elles prononcées, qu'un tumulte d'une extrême violence éclata

## Toujours des calinotades

Le rédacteur du *Jean-Baptiste* a réfléchi depuis que nous lui avons tiré les oreilles à propos de ses... amabilités sur le compte du mariage protestant.

Le *Jean-Baptiste* soutient que les protestants n'ont pas pu s'offenser des remarques polies qu'il a faites au sujet de leur mariage ; et, trouvant de fort mauvais goût le dérangement que nous lui avons causé, le saint homme de Dupuy nous prodigue ses *adjectives*,—chères petites !—les mieux *trouvées* : il nous appelle amphibie religieux...

Amphibie ? nous qui nageons comme un clou ; et amphibie religieux, encore ! Pourquoi, mon Dieu ! Pour rien, absolument. Vous allez voir.

Le *Jean-Baptiste*, qui paraît atteint de la manie des définitions, nous donne celle-ci "d'un certain nombre d'individus qu'on peut appeler (la trouvaille est du *Jean-Baptiste*, évidemment) des amphibiens religieux. Ils (ces individus), aiment à se proclamer catholiques (c'est ce que nous avons fait), tout en se plaisant à protester sottement contre les principes fondamentaux de notre sainte religion".

Ainsi, un *amphibie religieux* c'est un catholique qui proteste sottement contre un principe fondamental de sa sainte religion. Voilà ; c'est acquis. Mais le *Jean-Baptiste* précise :

"Les attaques déloyales et impudentes, lancées contre nous par M. Gascon, rédacteur en chef de l'*Egalité*, de St-Jérôme, ont suscité une polémique qui a déjà pour résultat la preuve que notre antagoniste appartient dignement à la race des amphibiens religieux."

Donc, pas d'erreur possible : dans les quelques lignes que nous avons dédiées au confrère, nous avons protesté sottement contre un principe fondamental de notre sainte religion ; c'est le *Jean-Baptiste* qui l'affirme.

Eh bien, que le *Jean-Baptiste* prouve, maintenant. Nous le sommons, au nom de l'honneur, de nous rappeler, d'abord, le principe fondamental contre lequel nous avons protes-

té au cours de la dispute qui vient de s'engager entre nous ; ensuite, d'indiquer, mot pour mot, la protestation elle-même contre ce principe, telle qu'exprimée dans l'ÉGALITÉ.

C'est trop simple pour n'être pas compris, n'est-ce pas ? Qu'on s'exécute !

Voyons les calinotades, en attendant.

Après avoir rappelé comment nous lui avons lavé la tête, le rédacteur du journal américain s'écrie : "Tous ces crimes dont nous accuse le "confrère sont contenus dans l'*adjective* (l'*adjectif*) "dérisoire" que nous avons ajoutée à " "mariage protestant."

A la vue de cet intéressant *adjective*, nous étions prêt à admettre qu'il devait y avoir ici une simple coquille, et pas plus ; mais en constatant que le participe *ajoutée* qui s'y rapporte est écrit avec un e muet, plus de doute : du mot français *adjectif* l'ascète de Pawtucket a fait le néologisme féminin *adjective*. Eh ! bien, voilà une production illégitime au premier chef, et M. Dupuy aura de la peine à la faire adopter même par les familles protestantes du Rhode-Island !

Poursuivons les calinotades.

Or, écrit le J.-B., il suffit de prouver que le mot *dérisoire* ne comporte aucunement les insultes rêvées par M. Gascon, pour convaincre nos lecteurs que tout son échafaudage et ses coq-à-l'âne bâclés à ce sujet, ne sont dignes que d'un amphibie religieux.

Pourquoi le mariage protestant est-il dérisoire ? Parce qu'étant dissoluble, il est une dérision une moquerie du véritable mariage qui est essentiellement et divinement indissoluble. Aux yeux de tout catholique, le mariage signifie l'union indissoluble de l'homme avec la femme, et cette union dissoluble que le protestant ose appeler le mariage, ne peut que nous paraître une dérision et une moquerie du nôtre. "De sorte qu'il est évident que ce ne sont pas les protestants qui peuvent être insultés dans leur mariage dérisoire, mais bien plutôt les catholiques."

C'est cela ; dites aux protestants, comme vous l'avez déjà fait : "Votre mariage n'offre aucune garantie, c'est un mariage dérisoire, une moquerie ; vous vous moquez impudemment," d'ailleurs, "de vos promesses de mariage, comme de la jeune fille assez naïve

“ pour y croire ; enfin, vous changez de femmes  
 “ aussi souvent que de chemises, et, pour tou-  
 “ tes ces raisons, et pour bien d'autres que je  
 “ ne connais pas, vous ne convenez point aux  
 “ canadiennes catholiques,” et ce sera aux ca-  
 “ nadiennes catholiques à se fâcher ; car, ajoute le  
 Calino du “ Jean-Baptiste la moquerie n'insulte  
 “ pas son auteur mais celui qui en est la victi-  
 me! . . .”

Ainsi, quand Calino insulte les protestants, ce ne sont pas ces derniers qui sont victimes de l'offense, ce sont les catholiques, et c'est à ceux-ci à ressentir l'affront.

Mes cotes ! mes cotes !!

*In cauda venenum* : le *Jean-Baptiste* termine par ces graves paroles :

Car, il y a quelques jours, nous avons pu lire ses interprétations de la lettre de Léon XIII, au sujet des écoles du Manitoba, et nous avons constaté que M. Gascon ne sait pas ou ne comprend pas la première lettre du petit catéchisme catholique. Par le fait même qu'il est en contradiction flagrante avec le clergé, il est évident que le confrère radote ou qu'il partage des principes anti-catholiques.

C'est pourquoi, nous croyons que M. Gascon est un amphibie religieux, ou un catholique de nom mais un protestant par principes.

Que le brave homme nous dise donc sur quoi nous sommes en contradiction flagrante avec le clergé depuis la publication de l'encyclique “ Affari Vos.” Voilà un paroissien qui ne semble pas connaître la valeur des mots. En tous cas nous lui avons taillé assez d'ouvrage pour la semaine prochaine.

## CONDOLEANCES

A une réunion spéciale des membres de la Fanfare St-Jérôme, tenue à la salle des répétitions, au Palais de Justice, mardi soir, le 15 février courant, sous la présidence de M. Sincère Magnan il a été proposé par M. F.-X. St-Michel, secondé par M. Jos. Savard et résolu :

Que les membres de la fanfare ayant appris avec une profonde douleur la mort de l'hon. Wilfrid Prévost, conseiller législatif, et l'un des membres les plus dévoués et les plus généreux

du Syndicat de la Fanfare St-Jérôme, suspendent leurs répétitions pendant quinze jours.

Proposé par M. Jos. Pelletier, secondé par M. Arthur Donaldson et résolu :

Que la Fanfare St-Jérôme présente ses plus sincères condoléances à la veuve du regretté défunt et au docteur J. E. Prévost, président de la fanfare et qu'elle sympathise de tout cœur avec les membres de la famille de feu l'honorable Wilfrid Prévost, dans le malheur qui les frappe.

Proposé par M. Henri Rolland, secondé par M. Em. Berty et résolu :

Que copie des présentes résolutions soient transmises à la famille du regretté défunt, à la *Presse*, à la *Patrie* et aux journaux locaux.

R. AIMÉ TISON,  
 Secrétaire de la fanfare.

## Livres, Journaux, Etc.

Le *Samedi*, No. du 19 février 1898 — Frontispice : Promenade à pied.—Le passé (poésie) par B. de Flandre.—Pour parvenir, par Henri Lavedan.—Chronique universelle illustrée, par L. Perron ; illustrations : Les tortues-bijoux à Paris ; Un des bâtiments annexes du collège de Amherst, Une salle de cours du collège de Amherst ; Un ouvroir d'enfants à Stockholm.—Conte bleu (poésie) par Alice de Musset.—Causerie (sur l'homme), par Joe.—Les francs-tireurs, par Alphonse Daudet.—Le bon de tabac, par Michel Servan.—Modes parisiennes, 2 gravures. — SUPPLÉMENT : A l'épreuve, par Henri Fayel. Feuilleton : Le supplice d'une femme. Musique : Sapho (suite).—Anecdotes, bons mots, farces, poésies, devinettes et cassette, 36 gravures. Un an, \$2.50 ; le No. 5 cts. 516, rue Craig, Montréal.

Le *Travailleur*, de Mégantic, comté de Beauce, s'annonce dès son premier numéro comme un journal rédigé dans le meilleur esprit, et très intéressant. Il contient un chant des travailleurs, paroles et musique, qui est vraiment bien senti et bien rendu ; il y a du souffle là-dedans. Le *Travailleur* commence aussi la publication d'un feuilleton canadien ; mais nous regrettons qu'on nous laisse ignorer le nom de l'auteur.

## Les tribulations

D'UN

# Pêcheur à la ligne

8 PAR

A. BROWN

IV

—Surtout ne vous endormez pas sur vos lauriers. Le pêcheur à la ligne est comme ces payans que Victorien Sardou met en scène dans *Nos Bons villageois*. Les notions de la propriété prennent chez lui un sens nouveau et réellement surprenant. La rivière est sa rivière, la place qu'il occupe sur ses bords lui appartient par droit de "choix". Il se crée un canton d'exploration sur lequel le simple mortel qui se hasarde devient aussitôt un intrus et un ennemi. Quant aux poissons, ils ont été mis au sein des eaux pour son plus grand plaisir, et nul, hormis lui, n'a le droit de s'en emparer. Je ne vous parle pas de la dose d'obstination et d'égoïsme qui entrent dans son caractère... Ne vous souvenez-vous pas de ce trait stupéfiant rapporté naguère par tous les journaux ? Un jeune employé se baigne dans le Couesnon et se noie, non sans se débattre et sans appeler au secours. A moins de vingt pas, un homme pêchait à la ligne. C'était un excellent nageur... mais *ça piquait*. L'instant était vraiment trop "psychologique" pour essayer de sauver une vie humaine. Quand on interrogea cet impassible témoin de l'accident, il répondit qu'il avait éprouvé...

—Du remords, sans doute ?

—Non... une vive contrariété, parce que les mouvements désespérés du noyé en détresse agitaient l'eau et la troublaient...

—Mais vos pêcheurs à la ligne sont des sauvages...

—Il en existe.

—M. Champignol est-il de ceux-là ?

—Ah ! vous m'en demandez trop... S'il est bon, c'est à vous de le dompter.

—Quand on est le père d'une jeune fille comme Mlle Laure, on ne saurait être mauvais.

Que répondre ? Les amoureux ne voient-ils pas tout en rose ? Avant le mariage, ne leur parlez point des ridicules d'un beau père ou de l'acariâtreté des belles-mères. Ils n'y croient pas. L'auréole dont ils entourent leur fiancée couvre de ses reflets éblouissants tout ce qui les approche.

Je n'étais pas seulement venu pour causer pêche à la ligne, mais aussi pour voir. Je tenais à constater moi-même le talent de Julien Tafforel, c'est-à-dire à bien me convaincre que j'avais affaire à un véritable artiste, et non à un copiste servile. Mon examen me satisfait pleinement. Les quelques toiles que je regardai fort attentivement me prouvèrent que mon nouvel ami avait un sentiment très net de la nature et en comprenait les charmes les plus ignorés. Procédant de notre grand Millet, il savait identifier personnages et paysages à l'impression ressentie et repoussait ces conventions, cet appareil de la couleur employés par les peintres qui cherchent à *épater*. Une sorte de tendre et douce "harmonie" se dégageait de ses œuvres et expliquait le succès de son tableau : *Dans les bles*, qui lui avait valu une deuxième médaille au dernier Salon.

Julien Tafforel reçut mes compliments et mes approbations sans fausse modestie. Il avait pleine conscience de sa valeur et ne se retranchait pas derrière ces restrictions qui, malgré leur humilité apparente, décèlent la vanité et la suffisance.

—Et de ceci, qu'en pensez-vous ? dit-il en enlevant un lambeau de calicot qui couvrait un tableau.

J'aperçus le portrait de Laure Champignol, portrait peint de mémoire, mais ravissant, superbe, éclatant de vie.

—Et c'est un homme tel que vous que M. Champignol refuserait pour gendre ? m'écriai-je, enthousiasmé ; il faut l'empêcher de commettre... cette sottise.

—Mes pinceaux ?

—Non, vos lignes et vos amorces. . . Et demain, sans faute, soyez à votre poste.

—J'y serai.

—Pas d'hésitations, pas de faiblesses. . . Le pêcheur doit être digne du peintre.

—Il le sera.

—Et maintenant, bon courage !

—J'en aurai.

Le lendemain, Julien Tafforel, vêtu d'une longue blouse grise, coiffé d'un vaste panama aux trois quarts usé, accoutré comme un voleur de grand chemin, prenait possession de la place de Vincent Champignol, pêchait avec une *canné* toute neuve et une préparée par le vieux Benamer. Pendant trois jours il répéta cette manœuvre, pendant trois jours il arriva le premier sur le terrain. . . Il attrapa même, ô miracle ! quelques poissons. . . et un commencement d'insolation qui n'eut aucune suite grave.

Je voudrais avoir la verve de l'Arioste, l'immortel auteur de *Roland furieux*, pour célébrer dignement la colère de Vincent Champignol. Vingt fois au moins, il descendit à la cachette, et toujours il trouva sa place occupée. Que d'imprécations, que d'exécérations, que d'abominations tombèrent de ses lèvres ! Il s'indigna avec une violence extraordinaire contre ceux qui ne respectaient pas les droits sacrés de la propriété ; il accusa le ciel, les mœurs de l'époque, le gouvernement de produire et de tolérer des gens sans aveu, des meurt-de-faim n'ayant

d'autres ressources que de prendre un peu de poisson pour subsister ; il regretta de ne point posséder les privilèges monstrueux des seigneurs du moyen âge, afin d'exterminer tous les braconniers de terre et d'eau qui pullulaient dans le monde.

Je riais sous cape, car je m'étais bien gardé de dévoiler mes combinaisons. Les dames Champignol elles mêmes, lassées de l'irritation de l'ancien mercier, commençaient à prendre en grippe cet inconnu, ce pelé, ce galeux qui se permettait, l'insolent, d'occuper une place que personne n'avait jamais disputée à Vincent Champignol. . . et qui lui appartenait bien,

puisque depuis cinq ans environ il s'y rendait quotidiennement.

Les Grandin étaient voisins de campagne des Champignol et Félix Grandin, encouragé par l'accueil chaleureux de celui qu'il regardait déjà comme son futur beau-père, faisait des visites assez nombreuses. Inutile de dire que Laure le recevait avec une froide réserve, sans le blesser cependant. Il survint une fois, au moment où Vincent Champignol tonnait contre le malheureux pêcheur qui lui *volait* ses poissons.

—Savez-vous quel est cet animal ? me disait-il ; sait-on d'où il sort ? . . . Et les autorités souffrent cela ! . . . Si j'étais magistrat, il serait déjà relégué, ce vaurien sans aveu, ce chenaipan qui ne respecte rien. . . Autrefois, on mettait à prix la tête de gens qui ne commettaient pas le quart des crimes que doit avoir commis ce coquin. . . Me prendre ma place ! . . . L'occuper depuis quatre jours ! . . . Concevez-vous cela, vous autres ? . . . Et les gendarmes ne s'emparent pas de ce gueux ! Et la foudre ne l'écrase pas ! . . . Tout est bouleversé en ce monde. . . Mais aussi comment sommes-nous gouvernés ! . . .

Félix Grandin eut un geste à la Nicolas et frisa ses moustaches qu'il portait très longues.

Ne peut-on mettre à la raison ce citoyen ? dit-il avec animation ; je vais m'en charger, moi. . . S'il n'obéit pas à mes injonctions, s'ils ne disparaissent pas immédiatement, je vous apporte ses deux oreilles, monsieur Champignol.

Le beau Félix nous quitta et se dirigea du côté de la rivière avec une allure de matamore. Après un quart d'heure d'absence, il revint la mine assez basse. Non seulement il ne rapportait point les oreilles de l'entêté pêcheur, mais il avait été vilipendé de la belle façon et menacé d'être jeté à l'eau comme un paquet de linge sale.

(A suivre)

## LE NATURALISTE CANADIEN

Sommaire du No. de janvier 1898

Les Noces d'argent du "Naturaliste" — Le Nord de la vallée du lac Saint-Jean (*Suite*) — La tuberculose — Excursion en Egypte — Montpetit Les poissons d'eau douce du Canada — Promettre et tenir sont deux "



## Feu l'Hon. Wilfrid Prévost

L'honorable Wilfrid Prévost, Conseil de la Reine, conseiller législatif, ancien député, ancien préfet, est décédé à St-Jérôme mardi dernier, à 3 heures p. m.

Le défunt était parent de Guillaume Prévost, ancien marchand de Paris, France, qui figura au nombre des Cent Associés. Il était le fils de Guillaume Prévost, marchand de Ste-Anne des Plaines, et était né le 1er mai 1832. Il reçut son instruction au collège St-Sulpice, à Montréal, et aux collèges de l'Assomption et de St-Hyacinthe. En 1853, il épousa Dame Marie Angélique Marier. Il fut nommé membre du barreau du Bas-Canada le 7 juillet 1843 et plus tard reçut le degré de C. R. Il fut à plusieurs reprises avocat de la Couronne à Ste-

Scholastique, ainsi que préfet du comté des Deux-Montagnes et maire de Ste-Scholastique. Il fut élu député des Deux-Montagnes, par acclamation, en 1872; il resta député jusqu'aux élections suivantes quand il fut défait. Il avait été nommé conseiller législatif le 13 mai 1888. C'était un libéral.

La famille Prévost occupe une large place dans l'histoire des lutteurs politiques de cette province et elle fut dans cette région du pays un des plus fermes appuis de la cause alors appelée libérale et à laquelle on a donné par la suite le nom de libérale-conservatrice. Lafontaine, Viger, Morin et autres hommes éminents lui ont dû une grande partie de leurs succès électoraux.

## GUERIE D'UNE MANIERE PERMANENTE

### Un recit raconte par un juge de paix

*Atteint de la grippe qui le laissa faible et mine—La maladie de rognons ajouta ses complications et le patient se découragea.*

Du "Journal", Summerside, I. P. E.,

M. Alfred Schurman est un des hommes les mieux connus de Bédique et ses environs, il est allé, il n'y a pas longtemps, demeurer à North Carleton. M. Schurman est né à Bedique, il y a environ soixante-dix ans. Il y a vingt-cinq ans, il fut assermenté comme juge de paix et il y a environ 21 ans, il fut nommé greffier de la cour du comté, deux emplois qu'il remplit à la satisfaction de tout le monde. M. Schurman s'occupa aussi de culture sur une grande échelle et, comme la plupart de ceux qui sont engagés dans cet état, il menait une vie affairée. Mais, il n'y a pas encore un an, il abandonna la culture et il demeure maintenant dans un chic cottage, à North Carleton. Avant d'abandonner la culture il travaillait, comme la plupart des cultivateurs travaillent, et il faut être ou avoir été cultivateur pour ce faire une idée du travail qu'il faisait.

A mesure qu'il vieillissait, le travail le fatiguait de plus en plus et, au printemps de 1893, le travail de la culture et ses autres occupations l'épuisèrent complètement et il tomba gravement malade. Sa maladie était une des suites de la grippe dont il avait été atteint quelques années auparavant. Il toussait beaucoup et il n'avait pas d'appétit. Il était découragé et la vie lui était à charge. Il avait toujours froid et il se tenait constamment près du poêle : il souffrait surtout du froid aux pieds.

Pour compliquer encore davantage la situation une sérieuse maladie de rognons, qui menaçait d'être pire que le mal dont il souffrait déjà, vint s'ajouter à sa maladie. "J'étais incapable de travailler, je n'avais ni force, ni ambition, dit-il, et tous les remèdes que je prenais ne me faisaient aucun bien. Enfin, ma femme me persuada d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. J'en achetai six boîtes et je commençai à en prendre.

Je commençai bientôt à me sentir mieux et avant d'avoir fini de prendre les six boîtes j'étais complètement guéri. Les six boîtes m'avaient redonné l'appétit, la force et l'ambition, en un mot, elles m'avaient donné la force et la santé. Le printemps suivant, je tombai encore malade et je commençai impiediatement à faire usage des Pilules Roses et je suis heureux de dire qu'elle ont opéré une guérison complète et permene et aujourd'hui, je suis en aussi bonne santé que je l'étais à l'âge de quarante ans. Je recommande fortement les Pilules Roses du Dr Williams aux personnes qui souffrent comme j'ai souffert.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en faisant disparaître le germe de la maladie.

Elle renouvellent et purifient le sang, fortifient les nerfs, chassant par là-la maladie du système. Méfiez-vous des imitations et ne manquez pas de voir que chaque boîte que vous achetez se trouve dans une enveloppe portant la marque de commerce au long "Dr William's Pink Pills for Pale People."

## L. J. A. LAMBERT

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

GRAND ASSORTIMENT DE...

*Merceries, Tweeds, Etoffes a Robes, Etoffes a Pantalons, Cachemires, Flanellettes, etc.*

Assortiment très varié de

*Chemises et Cravates, Chapeaux, Casquettes, Chaussures, Claques, etc.*

Une visite est spécialement sollicitée.

L. J. A. LAMBERT

Bloc Vannier, Rue St-Georges  
ST-JEROME

## MASSERRO & Cie

Marchandises Seches, &c. † † †

Une modiste excellente se charge de la confection des chapeaux dont on trouvera en tout temps un excellent choix à son magasin.

En face du Marché,

.....ST-JEROME.

parmi les Girondins, ceux-ci se précipitèrent sur les Montagnards et une mêlée générale s'ensuivit.

Quatre ans auparavant, une séance emplie de tapage et de clameurs violentes avait eu lieu à l'assemblée des Etats-Généraux.

C'est au cours de cette séance que Mirabeau prononça la fameuse phrase :

— Allez dire à ceux qui vous envoient, dit-il en s'adressant à M. de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de la cour, que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.

Les troupes envahirent aussitôt l'enceinte, mais la séance continua au milieu de l'émotion générale.

Plus tard, à la séance du 3 mars 1823, l'expulsion de Manuel fut, à la chambre des représentants, la cause d'une séance des plus violentes, Manuel s'était vivement opposé au projet tendant à accorder un crédit de 100 millions pour intervenir dans les affaires d'Espagne. Il prononça à cette occasion un discours dans lequel il approuvait, en passant, l'exécution de Louis XVI. Cette déclaration déchaîna un tolle sur les bancs de la majorité, et l'on demanda son expulsion de la chambre. L'exclusion fut prononcée, ce qui n'empêcha pas Manuel de reparaitre le lendemain dans la salle des séances, accompagné de plusieurs de ses collègues de l'opposition.

Le président Ravez intima à Manuel l'ordre de quitter la salle.

— Monsieur le président, répliqua Manuel, j'ai annoncé hier que je ne céderai qu'à la violence ; aujourd'hui je viens tenir ma promesse.

La séance fut suspendue pendant une heure. Manuel était resté à sa place. Le président se décida alors à faire intervenir la force armée. Un détachement de trente gendarmes, commandé par le colonel Foucault, entra dans la salle pour procéder à l'expulsion du représentant récalcitrant.

Le colonel de Foucault fit de nouvelles sommations à M. Manuel, qui restèrent sans résultat. C'est alors que le représentant de la force armée dit à ses gendarmes : « Saisissez-moi M. Manuel. »

Pendant plusieurs minutes, il y eut dans la salle une mêlée confuse. Les amis de Manuel s'efforçaient de l'arracher aux mains des gendarmes : mais la force resta à la loi.

L'assemblée législative, qui succéda en 1849

à la constituante, fut également plusieurs fois le théâtre de scènes tumultueuses, notamment à la séance du mois de novembre 1851, au cours de laquelle fut discuté le projet tendant à rétablir le suffrage universel. C'est au cours de cette séance que se produisit la fameuse proposition des questeurs sur le droit de réquisition directe de la force armée par le président de l'assemblée

Les esprits étaient surchauffés, une atmosphère de combat régnait dans la salle. Pendant que l'on comptait les suffrages, des discussions s'établirent sur tous les bancs, un tapage énorme s'ensuivit, les épithètes injurieuses pleuvaient de tous côtés.

C'est à ce moment que le général de Saint-Arnaud quittait la salle en prononçant ces mots :

— On fait trop de bruit dans cette maison. Je vais chercher la garde.

A l'assemblée nationale de 1871, M. Félix Voisin souleva un jour une semblable tempête en voulant établir une distinction entre l'armée et la garde nationale. Le colonel Langlois, de la garde nationale, voulut se précipiter sur M. Félix Voisin. On l'en empêcha fort heureusement.

M. Rouher fit éclater de violents orages dans cette même assemblée, notamment aux séances des 21 mai et 1er juillet 1872. Lors de cette dernière séance, M. Rouher essaya, mais en vain, de prononcer un discours sur les matières premières. Sa voix fut couverte par les interpellations, les huées et les injures qui partaient des rangs des républicains. Le tumulte devint tel que M. Rouher ne put achever son discours.

Mentionnons, il y a quelques années, la séance de la chambre où l'on vit M. de Douville-Maillefeu se précipiter sur M. Sans-Leroy et lui donner la main... sur la figure, ainsi que la séance qui mit aux prises M. Constans, alors ministre, et M. Francis Laur... qui en vit trente-six chandelles. Sans oublier le jour où M. Andrieux sortit son revolver pour bien signifier à ses collègues qu'il entendait ne pas se laisser molester par eux.

On le voit, l'esprit de tolérance et de conciliation n'est pas précisément le fait des assemblées politiques. On en a eu un nouvel exemple l'autre jour et il y a quelque temps au parlement autrichien, où députés tchèques et allemands s'en donnèrent... à poings que veux-tu.

Ah ! tout n'est pas rose dans le métier de député.

# PHARMACIE DE VOYAGE

Le député (à sa femme.—A tout à l'heure.

Madame.—Alors, tu es décidé? C'est aujourd'hui que tu vas prononcer ton discours?

Le député.—Sur la politique coloniale.

Madame.—Enfin! tu montes à la tribune?

Le député.—Naturellement. Pour prononcer un discours, il faut monter à la tribune.

Madame.—Bien! (Appelant.) Victoire?

La femme de chambre.—Madame me demande?

Madame.—Oui.

La femme de chambre.—Et madame désire?

Madame.—Monsieur va monter à la tribune.

La femme de chambre.—Ah! parfaitement, madame, j'ai compris... je vas chercher l'affaire... (Elle sort.)

Le député (surpris).—Qu'est-ce que ça peut faire à Victoire que je monte ou que je ne monte pas à la tribune?

Madame.—Tu vas voir.

La femme de chambre (revenant avec une boîte à la main).—Voici, madame.

Le député.—Quel est cet objet, je vous prie?

La femme de chambre.—C'est la boîte de pharmacie.

Madame.—Pharmacie de voyage, mais il y a l'indispensable.

Le député.—Que diable veux-tu que je fasse de ça?

Madame.—Tu trouveras là, à droite, du perchlorure de fer pour les saignements de nez; à côté, de l'acide borique pour les yeux, si tu reçois un coup de poing comme l'autre fois; un peu plus loin, là, tu vois, c'est l'acide phénique... pour te tamponner les plaies... avec de la charpie dans cette case.

Le député.—Ah! j'ai compris... Il n'y a encore que les femmes pour avoir de ces délicatesses.

Madame.—Prends la boîte, mon chéri, et surtout garde-la bien à côté de toi pendant que tu prononceras ton discours.

Alfred Capus.

## Recettes et Procédés

*Comment on peut savoir si le café est mélangé avec de la chicorée*

Ce procédé peut intéresser plus d'un ménage. Remplissez un verre d'eau fraîche; lorsqu'il

est plein, projetez à la surface du liquide une pincée de café en poudre.

Le café pur surnage, sans altérer la pureté de l'eau:—s'il est mêlé avec de la poudre de chicorée, celle-ci absorbe l'eau instantanément, et tombe au fond du verre, où elle produit une coloration jaune.

### *Nettoyage des toiles cirées*

Dans beaucoup de familles, la toile cirée remplace économiquement le linge de table, mais que des taches viennent à s'y produire, les lavages ordinaires à l'eau pure restent sans effet.

On se figure généralement qu'on n'en peut obtenir le nettoyage qu'à la suite d'opérations longues et difficiles. Quelle erreur!—Il suffit de jeter sur les parties salies quelques gouttes de vinaigre, et de frotter vivement, en appuyant assez fort, avec un linge sec: la toile cirée redevient aussi propre, aussi brillante qu'au sortir de chez le marchand.

### *Traitement des verrues de la face*

1o. Mettre une couche de savon noir sur un morceau de flanelle et appliquer cette espèce d'emplâtre, pendant vingt-quatre heures, sur les excroissances qui envahissent souvent brusquement la figure. Le savon forme un enduit qui peu à peu fait détacher les verrues.

2o. Employer en badigeonnages au pinceau la composition suivante recommandée souvent:

Acide acétique pur.....	2 grammes
Glycérine.....	10 —
Soufre porphyrisé.....	4 —

En appliquer plusieurs jours de suite une couche sans toucher aux enduits formés successivement. Les verrues ne tardent pas à se dessécher et à tomber.

### GUERIE D'UNE BRONCHITE AIGUE

Montréal, 20 Oct. 1896.

Roy & Boire Drug Cie:—Je souffrais depuis plusieurs années d'une bronchite qui menaçait ma santé. Sur l'avis d'un ami j'ai fait usage de votre SIROP MENTHOL, cela après avoir essayé différents remèdes sans résultat, et je suis heureux de pouvoir certifier que je suis parfaitement guéri. Je crois de mon devoir de le recommander au public.

E. Miller,  
Epicier, 438 Jacques-Cartier.

# Le Courrier des Etats-Unis

## SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois*

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

**H. P. Sampers & Co.,**

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné, .....  
demeurant à ..... rue .....  
comté..... province.....  
déclare souscrire à un abonnement de.....

A

## L'EGALITE

Ci-joint \$..... en mandat, argent ou timbres-poste  
pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré :

Date.....

Signature :.....

COUPON-PRIME

✠ L'Egalite ✠

# S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

LIQUIDATION DE

Stock de Harnais et de

## VOITURES D'ETE & D'HIVER

Ces voitures sont garanties de première qualité.

M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

# S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

---

## The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE.....	\$6,000,000
FONDS de RESERVE.....	\$3,000,000

G. HAGUE,	Gérant-général.
THOMAS FYSHE,	Gérant général adjoint.
E. F. HEBDEN,	Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES  
DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.

Change Anglais et Américain acheté et vendu.

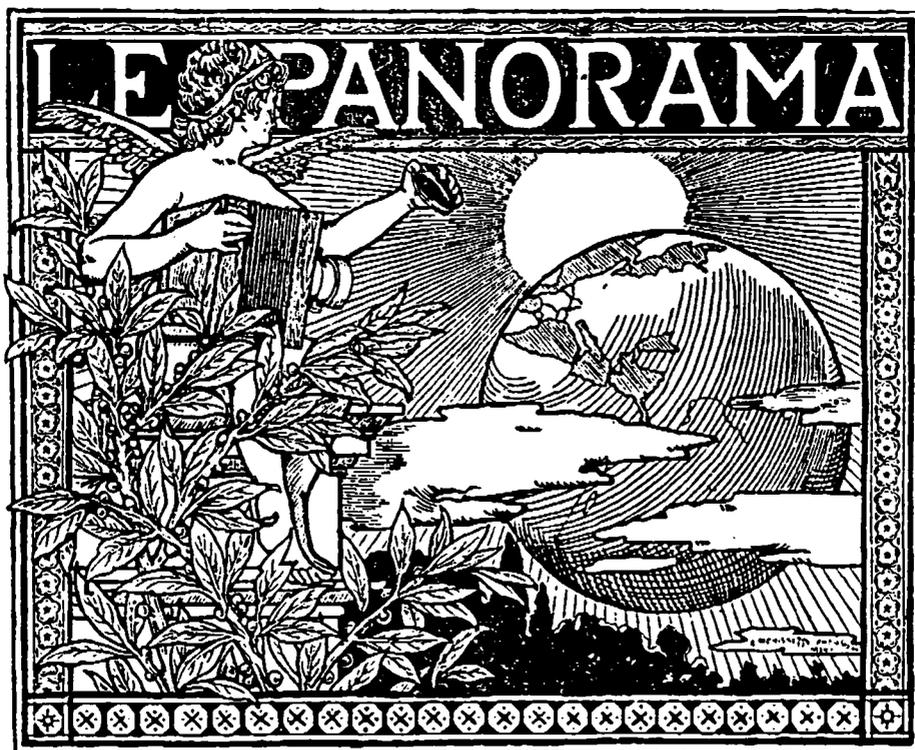
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants  
cultivateurs.

Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.

Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde

A. C. E. DELMEGE, Gerant

Succursale de St-Jérôme



## PRIMES

PREMIERE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

### Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes. — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 ets en argent ou en timbres. *On envoie facilement sous enveloppe de la même monnaie renfermée dans un morceau de vieux journal.*

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de L'ÉGALITÉ, à St-Jerome,